

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Je soussigné, (Nom et Prénom du Président).....

Dénomination de l'association

Adresse.....

Adresse mail.....

Téléphone.....

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{ère} et 3^{ème} catégories.

à (indiquer le lieu).....

à l'occasion de

le de heures à heures.

N° agrément (en cas de manifestation sportive).....

Fait à CAPDENAC-GARE,

Le.....

Signature,

Pour info : 1^{ère} catégorie : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

3^{ème} catégorie : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

En application des directives Préfectorales portant règlement des débits de boissons dans le département de l'Aveyron, les demandes des débits temporaires doivent être formulées impérativement ainsi :

- 1 mois avant : pour toutes les demandes de débits de boissons et 15 jours avant si l'évènement est particulièrement exceptionnel.